

encore arrêté mes conclusions finales à cet égard, j'attends qu'on me convainque. Un argument cependant me pousse à m'opposer à l'établissement d'un taux d'intérêt maximum. Il arrive souvent qu'une telle mesure joue contre l'homme de la rue, contre le petit entrepreneur ou celui dont le crédit n'est pas trop bon. Il n'est pas très difficile de trouver les raisons de cette difficulté. Simplement, si j'ai de l'argent à prêter à mon honorable ami le député de Danforth (M. Scott), je le lui prêterai à un taux d'intérêt peu élevé si je pense qu'il représente un bon risque. Si je pense qu'il ne représente pas un bon risque mais je veux bien lui prêter cet argent quand même, j'exigerai de lui un taux d'intérêt plus élevé au cas où je ne pourrais me faire rembourser. Je crois que c'est ainsi que les taux d'intérêt sont compris et établis. Cela dépend du risque qu'on représente.

Souvent quelqu'un qui a beaucoup d'argent, qui a un revenu considérable, qui peut mettre de l'argent de côté afin de payer sa dette et qui n'a jamais manqué de rembourser une somme empruntée, obtiendra un prêt sans grande difficulté. Mais quelqu'un comme moi, dont le crédit n'est pas fermement établi et qui n'a pas de grandes ressources, devra payer un taux d'intérêt plus élevé afin d'obtenir un prêt. La raison pour cela est que je ne suis pas considéré comme un bon risque. Je pense que ce principe ne doit pas être appliqué uniformément.

Au taux de 10 p. 100, je ne suis peut-être pas un bon risque, et le député de Danforth non plus, mais à 12 ou 13 p. 100, le prêteur pourrait consentir à courir le risque, vu que l'honorable député a bonne réputation. Je vois sourire l'honorable député. Je suppose que c'est parce qu'il a bonne réputation. Il faut donc ici un certain degré de souplesse. Quand un plafond du taux de l'intérêt est établi, cette souplesse est éliminée, et seuls les bon risques, qui jouissent d'un bon crédit, ou qui ont des biens à hypothéquer ou à offrir en garantie, peuvent obtenir un emprunt.

L'homme qui n'a aucun de ces avantages, celui qui ne possède pas de grandes ressources mais qui désire faire servir cet argent à une cause valable, se voit refuser la chance d'obtenir un prêt à un taux que l'on peut considérer avantageux mais, du moins, il pourrait se procurer l'argent au besoin. C'est là tout le but que se propose cette disposition qui prévoit un maximum échelonné de taux.

Monsieur l'Orateur, il faut tenir compte d'un autre facteur à ce sujet. Tout le monde sait qu'il existe des catégories de risques. On les appelle parfois les catégories A, B, C et D ou 1, 2, 3, et 4. La personne qui va être soumise à un maximum d'intérêt de cette nature sera celle qui tombe dans la dernière catégorie de risques. Elle n'aura pas même la chance d'obtenir un prêt.

A mon avis, la solution de ce problème est double et l'on ne peut y arriver en imposant un plafond sur les taux d'intérêt. Il y a d'abord la question de la divulgation, qui est peut-être l'aspect principal du projet de loi de mon honorable ami. Deuxièmement, il faut éduquer le consommateur afin qu'il comprenne parfaitement ce à quoi il s'engage. Il me semble qu'il devrait y avoir un délai, mettons d'une semaine, avant l'entrée en vigueur du contrat. Ce délai permettrait à une personne de peser les avantages et les désavantages d'un emprunt. Trop souvent, lorsqu'une personne veut emprunter de l'argent et se rend au bureau d'une société de prêt, d'une banque ou autre, la personne qui l'interroge lui dira: «Oui, nous ferons cela; les frais seront de tel ou tel montant.» La personne signe donc le billet sans se rendre compte de ce qui arrive. Une fois le billet signé, elle ne peut plus reculer; c'est un contrat légal par lequel elle est liée et dont elle ne peut sortir. Si un délai était imposé, une personne pourrait retourner chez elle et peser les avantages et les désavantages d'un emprunt. Elle se dirait: «Ai-je vraiment besoin de cette nouvelle automobile?»

Un autre problème, comme je l'ai déjà mentionné, provient du fait que les consommateurs canadiens ne sont pas suffisamment éduqués à cet égard. Nous vivons dans une société de consommateurs et cette société est financée par des possibilités de crédit de plus en plus faciles. Toutefois, les gens qui y ont recours ne savent pas exactement à quoi ils s'engagent et prêtent le flanc à toutes sortes d'abus. Les compagnies de finance, les banques et autres institutions de prêt semblent abuser d'eux. On doit dispenser un certain enseignement dans ce domaine pour que les gens sachent naturellement résister à cette sorte de pression publicitaire dont nous semblons souvent atteints lorsqu'il s'agit d'argent, de biens durables ou d'autres choses.